



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1251**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23176- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION EAU 2

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Héliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION EAU
2 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2002, la régie municipale des eaux s'est dotée d'un logiciel destiné à la gestion des contrats des abonnés en eau et assainissement, dénommé EAU2.

Divers distributeurs d'eau, utilisateurs de cet outil, ont constitué avec la société E-GEE, propriétaire du logiciel, une association type loi 1901 : Club des Utilisateurs de la Solution Eau2 (Nantes, Angers, Chambéry, Martigues...).

Le but de cette association est de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau et de faire évoluer le logiciel selon leurs besoins mais également selon les diverses réglementations administratives.

Ainsi, des développements spécifiques ont automatisé certaines tâches et facilité la gestion de(s) :

- l'individualisation des contrats,
- la relève des compteurs par système radio,
- des moyens de paiement modernes (prélèvement automatique de la facture à l'échéance, mensualisation...).

La Ville d'Aix-en-Provence a adhéré à cette association aux termes de la délibération n°2002-0722 du 25 juillet 2002 et lui verse une cotisation tous les ans.

Il appartient aujourd'hui à la Ville de conforter l'adhésion à cette association en allouant la cotisation annuelle 2012 s'élevant à 380 €.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'Association Club des Utilisateurs de la Solution Eau2,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le Budget annexe de l'Eau 2012 article 6281 qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.1251 - ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION EAU 2

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**